



# Leçons à tirer du Rapport d'évaluation du GAFI 2023

22 novembre 2023



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice

# Le processus d'évaluation



- ❖ Le processus d'évaluation GAFI
  - Processus extrêmement long
  - De 2019 à 2023 en raison de la pandémie COVID-19
  - Visite sur place repoussée de 2 ans
- ❖ Période d'observation du rapport : 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 septembre 2022
- ❖ Période de la visite sur place : 2 novembre 2022 au 18 novembre 2022
- ❖ Evaluateurs : Canada, Etats-Unis, Islande, Grèce, Guernesey
- ❖ Adoption du rapport d'évaluation mutuelle : Plénière de Juin 2023
- ❖ Publication du rapport d'évaluation mutuelle : 28 septembre 2023

# Le processus d'évaluation



- ❖ Les évaluations mutuelles du GAFI comprennent deux volets :
- ❖ Le volet « **conformité technique** » vise à évaluer si les lois, règlements et autres mesures requises sont en vigueur, et sont soutenus par un cadre institutionnel de LBC / FT. L'évaluation se fait sur base des 40 recommandations du GAFI. Ce volet constitue l'annexe technique du rapport.
- ❖ Le volet « **efficacité** » vise à évaluer si les systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC / FT) sont opérationnels, et dans quelle mesure le pays a atteint les résultats définis. L'évaluation se fait par Résultat immédiat, suivant la méthodologie adoptée par le GAFI pour le 4<sup>ème</sup> Round d'évaluations mutuelles



## A. Conformité technique

R1 ASSESSING RISKS AND APPLYING A RISK-BASED APPROACH	R2 NATIONAL CO- OPERATION AND CO- ORDINATIO N	R3 MONEY LAUNDERIN G OFFENCE	R4 CONFISCATI ON AND PROVISIONA L MEASURES	R5 TERRORIST FINANCING OFFENCE	R6 TFS RELATED TO TERRORISM & TF	R7 TFS RELATED TO PROLIFERATI ON	R8 NON- PROFIT ORGANISAT IONS (NPOS)	R9 FINANCIAL INSTITUTIO N SECRECY LAWS	R10 CUSTOMER DUE DILIGENCE (CDD)
R11 RECORD KEEPING	R12 POLITICALL Y EXPOSED PERSONS (PEPS)	R13 CORRESPO NDENT BANKING	R14 MONEY OR VALUE TRANSFER SERVICES (MVTs)	R15 NEW TECHNOLOGI ES	R16 WIRE TRANSFERS	R17 RELIANCE ON THIRD PARTIES	R18 INTERNAL CONTROLS & FOREIGN BRANCHES & SUBSIDIARI ES	R19 HIGHER RISK COUNTRIES	R20 REPORTING OF SUSPICIOUS TRANSACTION S
R21 TIPPING-OFF & CONFIDENTIA LITY	R22 CUSTOMER DUE DILIGENCE (DNFBPs)	R23 OTHER MEASURES (DNFBPs)	R24 TRANSPARE NCY AND BENEFICIAL OWNERSHIP OF LEGAL PERSONS	R25 TRANSPAREN CY AND BENEFICIAL OWNERSHIP OF LEGAL ARRANGEME NTS	R26 REGULATION & SUPERVISIO N OF FINANCIAL INSTITUTION S	R27 POWERS OF SUPERVISOR S	R28 REGULATIO N AND SUPERVISI ON OF DNFBPs	R29 FINANCIAL INTELLIGEN CE UNITS (FIU)	R30 RESPONSIBIL ITIES OF LAW ENFORCEMEN T AND INVESTIGATIVE AUTHORITIES
R31 POWERS OF LAW ENFORCEME NT AND INVESTIGATIV E AUTHORITIES	R32 CASH COURIERS	R33 STATISTICS	R34 GUIDANCE AND FEEDBACK	R35 SANCTIONS	R36 INTERNATION AL INSTRUMENT S	R37 MUTUAL LEGAL ASSISTANCE (MLA)	R38 MLA: FREEZING & CONFISCATI ON	R39 EXTRADITIO N	R40 OTHER FORMS OF INTERNATION AL CO- OPERATION



Conforme (C)

Largement conforme (LC)

Partiellement conforme (PC)

Non-conforme (NC)

Non-applicable (NA)



## B. Efficacité

Résultat immédiat	Niveau d'efficacité
1 – Risques, politiques et coordination	Significatif
2 – Coopération internationale	Significatif
3 – Contrôle	Modéré
4 – Mesures préventives	Modéré
5 – Personnes morales et constructions juridiques	Significatif
6 – Renseignements financiers	Significatif
7 – Enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux (BC)	Modéré
8 – Confiscation	Modéré
9 – Enquêtes et poursuites en matière de financement du terrorisme (FT)	Significatif
10 – Mesures préventives et sanctions financières en matière de FT	Modéré
11 – Sanctions financières en matière de financement de la prolifération	Modéré



## Prochaines étapes

- ❖ Après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle, les pays évalués entrent dans le processus de suivi.
- ❖ Vu les bons résultats du Luxembourg, la pays a été placé en suivi régulier (mécanisme de suivi par défaut).
- ❖ Le Luxembourg devra transmettre au GAFI un rapport de progrès réalisé 3 ans après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle. Une publication d'un rapport de suivi aura lieu à ce moment.
- ❖ Le Luxembourg poursuit son processus d'amélioration continue du système LBC/FT en répondant aux actions recommandées par le GAFI.
- ❖ Le 5ème cycle d'évaluations mutuelles commence en 2024.